

## **RÈGLEMENT DU JEU DULUX VALENTINE 'LES OFFRES DÉCO CREME DE COULEUR'**

### **Article 1. Société(s) Organisatrice(s).**

**Société Organisatrice AkzoNobel Decorative Paints France est une société du groupe Akzo Nobel, Société Anonyme au capital de 38 000 000,00 €, Dont le siège social est situé : 29 Rue Jules Uhry 60160 Thiverny Inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Compiègne sous le numéro B 388 333 304 – organise, pour ses produits commercialisés sous la marque « Dulux Valentine », un jeu qui se déroulera du 12/09/2020 à 00h01 au 15/11/2020 à 23h59.**

**Ce jeu est avec obligation d'achat. Offre limitée aux 5 000 premières participations.**

### **Article 2. Les Participants.**

Le présent jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine (Corse comprise) et DROM COM.

**Il ne sera accepté qu'une seule participation par personne (même nom, même prénom, même adresse) et il ne sera attribué qu'un seul lot par foyer (même nom, même adresse, même RIB et/ou même adresse IP) qui sera toujours le premier réclamé par le foyer.**

Ne peuvent participer au présent jeu : les salariés de la société organisatrice, leurs conjoints, descendants et ascendants ; les prestataires ou salariés de prestataires ayant donné leur concours à la mise en œuvre du présent jeu ainsi que leurs conjoints, descendants et ascendants.

La participation à ce jeu implique une attitude loyale. La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement et de ses éventuels avenants.

Toute manœuvre visant à contourner le présent règlement, à augmenter ses chances au détriment des autres participants, et de manière plus générale tout comportement frauduleux, entrainerait immédiatement et irrévocablement la suppression de la participation du contrevenant.

Chaque participant est tenu de participer en personne. Il est interdit à une même personne de participer via plusieurs identifiants différents ou plusieurs comptes Facebook. Il est interdit d'utiliser un mode de participation automatisé.

La société organisatrice se réserve le droit de réclamer tout justificatif nécessaire à établir que le participant remplisse bien les conditions imposées par le présent article. Tout participant qui refuserait de présenter les justificatifs demandés dans un délai de 8 jours à compter de la demande serait considéré renoncer à sa participation et donc, le cas échéant, à son lot ; sans qu'il puisse causer un grief à la société organisatrice.

### **Article 3. Modalités de participation.**

**Ce jeu est annoncé sur le site [www.duluxvalentine.com/fr/les-offres-promo](http://www.duluxvalentine.com/fr/les-offres-promo) sur le web et dans les magasins participants.**

- ⇒ Le participant se rend sur le site [www.duluxvalentine.com/fr/les-offres-promo](http://www.duluxvalentine.com/fr/les-offres-promo), clique sur l'offre « Crème de Couleur 100% Gagnant » et il prend connaissance du présent règlement de jeu.
- ⇒ Pour participer au jeu, le participant devra avoir effectué au préalable l'achat d'au minimum un produit de la gamme Crème de Couleur **formats 2.5L, 2.5L +20% Gratuit, 5L ou 10L entre le 12/09/2020 et le 15/11/2020 inclus** (la date d'achat de l'un des produits nommés ci-dessus doit être antérieure à la date de participation à la présente opération) dans un magasin physique participant à l'offre. **Les achats effectués sur Internet ne seront pas acceptés.**

Avant le 30 novembre 2020 à 23h59, le participant devra se connecter sur le site

[www.duluxvalentine.com/fr/les-offres-promo](http://www.duluxvalentine.com/fr/les-offres-promo) puis :

- ⇒ Le participant devra compléter l'ensemble des champs obligatoires présent sur le formulaire en ligne, à savoir : Civilité, nom, prénom, email, adresse, code postale, ville, pays, téléphone et sa date de naissance (attention, jeu réservé aux personnes majeures).
- ⇒ Le participant devra également renseigner la date d'achat et le code-barres à 13 chiffres du produit.
- ⇒ Pour finaliser son inscription, le participant devra télécharger sa preuve d'achat (ticket de caisse) **en entourant** : la date et le libellé de son achat.
- ⇒ Le participant devra ensuite répondre aux questions ci-dessous :
  - Dans quel magasin avez-vous acheté nos produits ?
  - Est-ce la première fois que vous achetez de la peinture Dulux Valentine ?
  - Comment avez-vous connu nos produits ?
- ⇒ Le participant devra cocher la case prévue à cet effet « J'accepte le traitement de mes données personnelles via Promogest par Akzo Nobel dans le cadre de la gestion de l'opération promotionnelle uniquement », s'inscrire ou non à la Newsletter Dulux Valentine.
- ⇒ Il pourra ensuite accéder au jeu en ligne en cliquant sur le bouton « Je joue ».
- ⇒ Il est invité à tenter sa chance en tournant la roue de la chance pour gagner l'une des dotations distribuées par cette mécanique instant gagnant.  
Le résultat est immédiat : l'écran indique « **gagné** » et la **dotacion** gagnée.

Pendant la durée de ce Jeu, 5 000 instants gagnants en France seront programmés permettant de désigner le(s) gagnant(s) parmi les clients de la Société Organisatrice. Les horaires gagnants sont définis en amont, et remis à l'huissier de justice SCP SYNERGIE – Huissiers de Justice associés à 13006 MARSEILLE – 21, rue Bonnefoy en même temps que ce règlement.

Il est également possible de participer au jeu « Crème de Couleur 100% Gagnant » par voie postale. Pour participer au jeu par voie postale, le participant devra :

- Pour participer au jeu, le participant devra avoir effectué au préalable l'achat d'au minimum un produit de la gamme Crème de Couleur **formats 2.5L, 2.5L +20% Gratuit, 5L ou 10L entre le 12/09/2020 et le 15/11/2020 inclus** (la date d'achat de l'un des produits nommés ci-dessus doit être antérieure à la date de participation à la présente opération) dans un magasin physique participant à l'offre. **Les achats effectués sur Internet ne seront pas acceptés.**
- Joindre l'original entier du ticket de caisse avec la date d'achat et le prix du produit entouré
- ⇒ Recopier le numéro de code-barres du pot acheté

- ⇒ Inscrire ses coordonnées complètes en majuscule sur papier libre : Civilité, nom, prénom, adresse email, téléphone, adresse complète, code postal et ville.
- ⇒ Joindre son RIB avec IBAN/BIC
- ⇒ Envoyer le tout sous enveloppe suffisamment affranchie avant le 30 novembre 2020 (date du ticket de caisse et cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

« L'Offre Déco Crème de Couleur Dulux Valentine »

PGMS

BP 15

13717 ROQUEVAIRE CEDEX

Dans le cas où le participant rencontre un souci dans le téléchargement de sa preuve d'achat ou dans la validation de sa participation sur internet, il a la possibilité d'envoyer par courrier (dans les 7 jours suivant sa participation sur le Web, cache de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

L'Offre Déco Crème de Couleur Dulux Valentine - PGMS - BP 15 - 13717 ROQUEVAIRE CEDEX

Son courrier doit comprendre les éléments suivants afin que sa participation soit enregistrée : l'original de sa preuve d'achat, une lettre explicative comprenant sa date de participation sur internet, l'adresse email avec laquelle il a participé, ces coordonnées (nom, prénom, adresse postale, code postal, ville, pays), le code barre du produit acheté, le souci rencontré, un IBAN/BIC.

Il est demandé aux gagnants de conserver l'original de leur preuve d'achat qui pourra leur être demandée à tout moment.

#### **Article 4. Instant gagnant**

Les lots sont attribués par la mécanique de l'instant. Le gagnant recevra dans un premier temps un email l'informant de son gain à la condition que sa preuve d'achat téléchargée lors de sa participation soit complète et conforme au règlement. Ensuite, après vérification de la preuve d'achat et de la participation, si celles-ci sont validées alors les gagnants recevront un second email dans leur messagerie pour les informer de la validation de leur participation et la confirmation de leur gain.

Si la preuve d'achat d'un participant n'est pas validée, la Société Organisatrice se réserve le droit de remettre en jeu le lot gagné.

Les instants gagnants ne sont ni remboursables, ni échangeables, ni cessibles, ni transmissibles. Le participant devra accepter son lot. Toutes les images ou illustrations des lots utilisées pour les besoins promotionnels de la présente opération, et ce quel que soit le support utilisé, sont présentées à titre d'illustrations et n'ont aucune valeur contractuelle.

Le participant est réputé être informé des risques et dangers d'internet. La Société Organisatrice décline toute responsabilité en cas de problème de connexion, perte de données, piratage, virus informatique, plantage...et tout autre désagrément lié à l'utilisation d'internet.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité au cas où les coordonnées qui lui auront été fournies par le participant se révèlent erronée, incorrectes ou illisibles.

La société garde la possibilité, à tout moment, de prolonger la durée du jeu, d'en modifier les conditions sans que les participants ne puissent engager sa responsabilité de ce fait ; sous réserve d'en informer les participants par tout moyen approprié.

En cas d'évènement indépendants de sa volonté, en cas de force majeure, de fraude ou tricherie, d'évènement grave, imprévu ou impérieux, la Société Organisatrice se réserve la possibilité d'écourter ou de supprimer tout ou partie de la présente opération sans que les participants ne puissent engager sa responsabilité de ce fait.

### **Article 5. Les dotations**

Sont mis en jeu en Instant Gagnant les dotations suivantes :

- 2 téléviseurs LED ultra-plat 4K avec Android TV et Ambilight 2 côtés 123cm (49") d'une valeur unitaire de 799€.
- 2 cartes Cadeau d'une valeur unitaire de 80€
- 9 cartes Cadeau d'une valeur unitaire de 55€
- 27 cartes Cadeau d'une valeur unitaire de 30€
- 80 remboursements à 100% du pot de peinture acheté (dans la limite de 50€ TTC) parmi la gamme Dulux Valentine Crème de Couleur formats 2.5L, 2.5L +20% gratuit, 5L ou 10L permettant de participer à ce jeu-concours.
- 105 remboursements d'une valeur unitaire de 30€ TTC parmi la gamme Dulux Valentine Crème de Couleur formats 2.5L, 2.5L +20% gratuit, 5L ou 10L permettant de participer à ce jeu-concours.
- 205 remboursements d'une valeur unitaire de 20€ TTC parmi la gamme Dulux Valentine Crème de Couleur formats 2.5L, 2.5L +20% gratuit, 5L ou 10L permettant de participer à ce jeu-concours.
- 405 remboursements d'une valeur unitaire de 10€ TTC parmi la gamme Dulux Valentine Crème de Couleur formats 2.5L, 2.5L +20% gratuit, 5L ou 10L permettant de participer à ce jeu-concours.
- 3259 remboursements d'une valeur unitaire de 2€ TTC parmi la gamme Dulux Valentine Crème de Couleur formats 2.5L, 2.5L +20% gratuit, 5L ou 10L permettant de participer à ce jeu-concours.
- 202 Aérosols Paillettes Dulux Valentine d'une valeur unitaire de 11,90€ TTC
- 302 pots de peinture Chalky Mat Dulux Valentine d'une valeur unitaire de 11,90€ TTC
- 201 pots de peinture Tableau Dulux Valentine d'une valeur unitaire de 20,90€ TTC
- 201 pots de peinture Magnétique Dulux Valentine d'une valeur unitaire de 29,90€ TTC

Les gagnants d'une carte Cadeau ou d'un produit Dulux Valentine, recevront leur lot par voie postale, à l'adresse indiquée lors de leur participation, dans un délai de 2 à 4 semaines, à compter de la clôture du jeu et de la réception de la demande complète et conforme.

Les gagnants d'un téléviseur, recevront leur lot dans un délai de 2 à 4 semaines, à compter de la clôture du jeu et de la réception de la demande complète et conforme :

- Ou par voie postale, à l'adresse indiquée lors de leur participation
- Ou dans le magasin où l'achat a été effectué.

Les gagnants d'un remboursement recevront un mail leur permettant de transmettre leurs coordonnées bancaire (IBAN/BIC) à la société de gestion et recevront leur remboursement par virement dans un délai de 2 à 4 semaines à compter de la clôture du jeu et de la réception de la demande complète et conforme.

#### **Article 6. Utilisation des données à des fins publicitaires ou/et commerciale**

Le participant autorise, en cas de gain, la société organisatrice à utiliser ses nom, prénom, localité, photographie à des fins publicitaires et commerciales sur tout support de son choix. En retour, il ne pourra prétendre à aucune autre contrepartie que la remise de son lot.

#### **Article 7. Limitation de responsabilité.**

L'organisateur ne saurait être tenu responsable, sans que cette liste soit limitative de toute défaillance technique, postale et/ou matérielle de quelque nature ou si ce jeu venait à être annulé pour cause de force majeure.

La Société Organisatrice se réserve le droit de cesser, interrompre ou proroger le jeu en tout temps si les circonstances l'exigeaient et sans qu'une quelconque indemnité ne soit exigible par les participants.

La responsabilité de la Société Organisatrice ne saurait être engagée de ce fait, ni du fait de problèmes d'acheminement, d'avarie, de perte et/ou de dommages causés aux lots pour une cause de force majeure.

La Société Organisatrice pourra annuler tout ou partie du jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes. Toute demande de justification de l'identité et/ou du domicile d'un gagnant lui sera notifiée par la Société Organisatrice via une demande écrite.

La Société Organisatrice se décharge de toute responsabilité en cas de mauvaise utilisation des lots.

Toute participation non conforme, mal renseignée, illisible, incomplète ou erronée sera invalidée par la Société Organisatrice. Toute tentative de fraude, toute tricherie, toute tentative de contournement des présentes règles entrainera l'invalidation de la participation du contrevenant.

Les dotations ne pourront être attribuées qu'à des participations valides.

Chaque gagnant ne pourra remporter qu'une seule dotation sur toute la durée du jeu.

D'une manière générale, la Société Organisatrice décline toute responsabilité pour tous les incidents et accidents qui pourraient arriver aux gagnants pendant la jouissance du lot attribué ou qui pourraient affecter ledit lot.

S'agissant du lot, la responsabilité de la Société Organisatrice est strictement limitée à la délivrance dudit lot effectivement et valablement gagné et offert dans le cadre du jeu. Sa responsabilité étant limitée à l'acte juridique de leur délivrance sauf dispositions légales contraires.

La Société Organisatrice se dégage de toute responsabilité relative à une éventuelle insatisfaction du gagnant concernant son lot.

Durant toute la durée de l'opération, la Société Organisatrice se réserve la possibilité, à tout moment si les circonstances l'exigent et notamment en cas d'événement indépendant de sa volonté, de remplacer sans préavis les dotations prévues à l'article 4 par d'autres dotations d'une valeur équivalente ou supérieure, sans qu'aucune réclamation puisse être formulée et sans que sa responsabilité puisse être engagée de ce fait.

#### **Article 8. Propriété intellectuelle.**

En participant à ce jeu, les gagnants cèdent expressément à la société AkzoNobel Decorative Paints France le droit d'utiliser et de diffuser son nom, prénom, localité, sa voix et/ou son image dans le cadre de sa communication concernant les produits Dulux Valentine, ceci sans aucun dédommagement du gagnant.

Le participant garantit que le contenu envoyé au titre de sa participation au jeu ne contrevient ni ne contreviendra jamais à des droits de propriété intellectuelle ni à des droits de tiers, ni à toute autre disposition du droit en vigueur.

Le présent règlement et les instants gagnants sont déposés auprès de la SCP SYNERGIE – Huissiers de Justice associés à 13006 MARSEILLE – 21, rue Bonnefoy.

Le règlement est également disponible gratuitement sur le site du jeu [www.duluxvalentine.com/fr/les-offres-promo](http://www.duluxvalentine.com/fr/les-offres-promo) via la bannière promotionnelle relayant le jeu.

Une copie du règlement pourra être obtenue gratuitement sur demande écrite adressée par courrier à la Société Organisatrice (article 1).

Les frais relatifs à la demande de règlement seront remboursés sur simple demande jointe au prix d'un courrier simple au tarif lent en vigueur et à condition qu'un RIB soit joint à la demande de remboursement.

La Société Organisatrice garde la possibilité de modifier ce règlement à tout moment à condition d'en informer les participants par le dépôt d'un avenant modificatif auprès de la SCP SYNERGIE – Huissiers de Justice associés à 13006 MARSEILLE – 21, rue Bonnefoy.

En cas de contradiction entre différentes versions du présent règlement, la version faisant foi sera celle qui aura été affichée sur le site internet de l'huissier de justice.

#### **Article 9. Informatique et libertés.**

Les informations collectées dans le cadre du présent jeu sont destinées exclusivement à la Société Organisatrice et elles ne seront ni vendues, ni cédées à des tiers, de quelle que manière que ce soit, sauf accord préalable écrit du participant. Conformément à la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de suppression et de rectification des données nominatives le concernant.

Pour rappel :

*Article 38 de la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978*

Toute personne physique a le droit de s'opposer, pour des motifs légitimes, à ce que des données à caractère personnel la concernant fassent l'objet d'un traitement.

Elle a le droit de s'opposer, sans frais, à ce que les données la concernant soient utilisées à des fins de prospection, notamment commerciale, par le responsable actuel du traitement ou celui d'un traitement ultérieur (...).

*Article 40 de la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978*

Toute personne physique justifiant de son identité peut exiger du responsable d'un traitement que soient, selon les cas, rectifiées, complétées, mises à jour, verrouillées ou effacées les données à caractère personnel la concernant, qui sont inexactes, incomplètes, équivoques, périmées, ou dont la collecte, l'utilisation, la communication ou la conservation est interdite. (...)

Pour exercer ce droit, il vous suffit d'adresser un courrier à : AkzoNobel Decorative Paints France, Département Promotion Marketing Retail - 29 Rue Jules Uhry - 60160 Thiverny

Les données collectées sont obligatoires pour participer au jeu. Par conséquent, les personnes qui exerceront le droit de suppression des données les concernant avant la fin du jeu et/ou de l'attribution définitive des lots sont réputées renoncer à leur participation.

**Article 10. Remboursement.**

Aucun frais de participation sera susceptible d'être remboursé au participant.

**Article 11. Litiges.**

Si une des clauses du présent règlement venait à être considérée comme nulle, les autres clauses et le règlement lui-même continueraient à s'appliquer. Au cas où un litige naîtrait du fait d'une situation non prévue par le présent règlement, il reviendrait à la Société Organisatrice de le trancher.

Toute contestation à ce jeu ou réclamation ne sera prise en considération que dans un délai d'un [1] mois à partir de la clôture du jeu. Les difficultés d'interprétation ou d'application seront tranchées par la Société Organisatrice.

Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives au jeu doivent être formulées sur demande écrite à l'adresse suivante :

« L'Offre Déco Crème de Couleur Dulux Valentine »  
PGMS  
BP 15  
13717 ROQUEVAIRE CEDEX

ou par mail à l'adresse : [contact@promogest.fr](mailto:contact@promogest.fr) en mentionnant en objet du message « Les Offres Déco Crème de Couleur »

Toute contestation ou réclamation qui parviendrait entre les mains de la Société Organisatrice passé ce délai ne serait pas prise en compte.

La présente opération est portée à connaissance des participants par les moyens suivants :

- **En magasin via de la PLV**
- **Sur les tracts magasins**
- **Sur internet et les réseaux sociaux**
- **Via le bouche à oreille**

#### **Article 12. Acceptation du règlement**

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Le présent règlement est régi par le droit français.